



Somalie : « pirates » ou pêcheurs en lutte ?

Article primé par Projet censuré 2010

Par [Jeffrey . St. Clair](#)

Mondialisation.ca, 16 février 2011

[Le Réseau Voltaire](#) 16 février 2011

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)



Les « pirates » somaliens sont des pêcheurs en lutte contre le pillage occidental de la pêche et la décharge de déchets toxiques

La communauté internationale a condamné avec force les pirates-pêcheurs somaliens et leur a déclaré la guerre, tout en dissimulant derrière un voile de discrétion les opérations des flottes qui se consacrent à la pêche illégale non déclarée et non réglementée.

Ces flottes en provenance du monde entier pratiquent la pêche furtive et déchargent des déchets toxiques dans les eaux somaliennes depuis la chute du gouvernement de ce pays, il y a dix-huit ans.

Lorsque le gouvernement somalien s'effondra, en 1991, les intérêts étrangers saisirent l'occasion pour entreprendre le pillage des richesses alimentaires marines de la nation et faire de ses eaux échappant à toute surveillance la décharge des déchets nucléaires et toxiques.

Selon le Groupe de travail en haute mer (HSTF, sigle en anglais), en 2005, plus de huit cent bateaux de pêche [IUU] opéraient dans les eaux somaliennes, tirant profit de l'incapacité dans laquelle se trouvait le pays de surveiller ses eaux et ses zones de pêche. Les bateaux IUU puisent chaque année dans les eaux somaliennes des fruits de mer et des poissons pour une valeur globale de 450 millions de dollars : ils privent ainsi la population somalienne, l'une des plus pauvres du monde, d'une source inestimable de protéines et ruinent les pêcheurs, privés de leur gagne-pain.

Dès le début des années 90, on enregistrait des réclamations concernant le largage de déchets toxiques et la pêche illégale, mais il a fallu que le tsunami dévaste le pays, en 2004, pour qu'apparaissent les pièces à conviction [1]. Le Programme des Nations unies pour l'environnement ([PNUE](#)) a signalé que le tsunami a poussé des conteneurs oxydés, pleins de déchets toxiques, jusqu'aux terres du Puntland, dans le nord de la Somalie.

[Nick Nuttall](#), porte-parole du PNUE, a déclaré à la chaîne arabe Al Jazeera que lorsque les conteneurs furent éventrés par la force des vagues, on a pu découvrir que des inconnus se livraient à une « activité terrifiante » depuis plus de dix ans. « La Somalie sert de décharge pour les substances dangereuses depuis le début des années 90 et cela s'est prolongé pendant toute la durée de la guerre civile », ajoute-t-il. « Les déchets sont de natures diverses : on y trouve des résidus radioactifs **d'uranium, pour l'essentiel, mais aussi du plomb, des métaux lourds comme le cadmium et le mercure**, ainsi que des déchets industriels, hospitaliers et chimiques : de tout ! »

Nuttall précise que depuis que les conteneurs ont échoué sur des plages, des centaines d'habitants de la côte sont tombés malades, souffrant d'hémorragies abdominales et buccales et d'infections de la peau, entre autres maladies. « Ce qu'il y a de plus alarmant, ce sont les déchets nucléaires.

Les résidus radioactifs d'uranium menacent les Somaliens de mort et détruisent totalement l'océan », précise-t-il.

Ahmedou Ould-Abdallah, envoyé de l'ONU pour la Somalie, assure que dans les faits, le pétrole a contribué à la guerre civile qui dure depuis dix-huit ans dans ce pays, car pour décharger leurs déchets, les compagnies paient les ministres du gouvernement et / ou les leaders des milices. « Il n'y a pas de contrôle gouvernemental... et peu de gens respectueux de l'éthique... ils payent des gens haut placés, mais c'est à cause de la fragilité du « gouvernement fédéral transitoire », sans compter que quelques-unes des corporations ne consultent même pas les autorités : elles déchargent leurs déchets et s'en vont. »

En 1992, les pays membres de l'Union européenne et 168 autres nations ont signé la [Convention de Bâle](#), sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur stockage. L'accord interdit le commerce de résidus entre les pays signataires de même qu'aux pays qui n'ont pas signé le document, à moins d'un accord bilatéral négocié. Il interdit de même l'envoi de résidus dangereux dans les zones de guerre.

L'ONU a trahi ses propres principes et fait la sourde oreille aux demandes somaliennes et internationales pour mettre un terme à la dévastation ininterrompue des ressources marines somaliennes et à la décharge de déchets toxiques. Ces violations ont également été ignorées par les autorités maritimes de la région.

Documentaire vidéo sur les déchets nucléaires (uranium) et autres des pays industrialisés jetés en Somalie.

Tel est le contexte dans lequel ont surgi ceux qu'on a appelés les « pirates »

On s'accorde à dire que dans un premier temps, ce sont de simples pêcheurs somaliens qui ont pris leur canot à moteur pour tenter de dissuader les incursions de bateaux qui déchargeaient leurs déchets et pêchaient à la traîne, ou au moins leur faire payer un « impôt ». Ils s'étaient eux-mêmes donnés le titre de « **Gardes-côtes volontaires de Somalie** »

Un des leaders des pirates, Sugule Ali, a expliqué pour sa part qu'il se proposait de « mettre fin à la pêche illégale et au largage de déchets dans nos eaux...

Nous ne nous considérons pas comme des bandits de la mer. Nous considérons que les bandits, ce sont eux, ceux qui pêchent, déversent des déchets illégalement et portent des armes dans nos eaux nationales. »

Le journaliste britannique Johann Hari a fait remarquer, dans le *Huffington Post*, que malgré le fait que rien ne justifie la prise d'otages, les pirates bénéficient du soutien écrasant de la population locale, et cela pour une raison. Le site web indépendant somalien Wardher News [2], a mené la meilleure enquête dont nous disposons sur ce que pense le citoyen somalien lambda. 70 % des personnes sondées par ce site « soutiennent énergiquement la piraterie, parce que c'est une manière d'assurer la défense des eaux territoriales du pays ». [3]

Au lieu de prendre des mesures pour protéger la population et les eaux somaliennes contre les infractions internationales, la réponse de l'ONU a été d'approuver des résolutions agressives qui donnent droit aux transgresseurs de faire la guerre aux pirates somaliens, quand elles ne les y encouragent pas.

Les voix des pays exigeant en chœur le durcissement de l'action internationale ont obtenu que des forces navales multinationales et unilatérales se hâtent d'envahir les eaux somaliennes et prennent le contrôle. Le Conseil de sécurité de l'ONU (certains de ses membres pourraient fort bien avoir des motifs cachés pour protéger indirectement leurs flottes de pêches illégales en eaux somaliennes) a approuvé les résolutions 1816, en juin 2008, et 1868, en octobre 2008, qui « invitent les Etats favorables à la sécurité des activités maritimes à participer activement à la lutte contre la piraterie en haute mer, au large de la Somalie, notamment en déployant leurs bateaux de guerre et leur aviation militaire... »

L'OTAN et l'Union européenne ont également donné des ordres en ce sens. La Russie, le Japon, l'Inde, la Malaisie, Égypte et le Yémen se sont joints à la bataille, aux côtés d'un nombre croissant de pays.

Pendant des années, il était demeuré impossible de faire passer des résolutions de l'ONU pour contrôler la piraterie dans les mers du monde, en grande partie parce que les nations membres subodoraient qu'il y allait de leur souveraineté et de leur sécurité. Les pays renâclent à l'idée de céder la surveillance et le contrôle de leurs eaux territoriales. Les résolutions 1816 et 1838 de l'ONU, auxquelles s'opposèrent plusieurs nations d'Afrique occidentale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud, ont donc été taillées exclusivement à la mesure de la Somalie, un pays qui n'a pas de représentation assez solide aux Nations unies pour exiger des amendements destinés à protéger sa souveraineté. De la même manière furent ignorées les objections de la société civile somalienne au projet de résolution, qui ne faisait même pas mention de la pêche illégale ni du déversement de déchets.

Hari s'interroge : « Nous attendons-nous à ce que les Somaliens affamés s'installent passivement sur leurs plages ou rament au milieu de nos déchets nucléaires tout en regardant comment nous leur volons leurs poissons pour les déguster dans des restaurants de Londres, de Paris et de Rome ?

Nous n'avons strictement rien fait contre ces délits. Mais quand des pêcheurs rétorquent en interrompant le trafic du couloir maritime par lequel passe 20 % du pétrole du monde, nous poussons des hauts cris contre ce « coup bas ». Si nous entendons réellement combattre la piraterie, commençons par en extirper la racine, c'est-à-dire par poursuivre nos propres délinquants, avant d'envoyer nos canonnières nettoyer le couloir de tout criminel somalien. »

Mise à jour de Mohamed Abshir Waldo (de *WardheerNews*)

Les crises de piraterie multiple n'ont pas reculé en Somalie depuis mon dernier article « Les deux pirateries en Somalie : pour l'une ignore-t-elle l'autre ? », publié en décembre 2008. [4] La piraterie de la pêche illégale, du dépôt de déchets et du trafic maritime non contrôlé se poursuit de plus belle. Les pêcheurs somaliens réagissent à la pêche furtive étrangère, en provenance de bateaux armés, par une guerre intensifiée contre tout bâtiment empruntant le golfe d'Aden et l'océan Indien

Les gouvernements étrangers, les organisations internationales et les grands médias se sont unis pour diaboliser la Somalie et faire passer ses pêcheurs pour de dangereux

assassins qui attaquent par surprise et terrorisent les marins (même si, jusqu'à présent, aucun n'a été blessé). Cette version est de toute évidence manipulée. Les grands médias se montrent infiniment plus discrets quant aux autres formes de piraterie, celles de la pêche illégale, et du largage de déchets.

Les marines de guerre du monde —plus de 40 navires de guerre dont dix asiatiques, arabes et africains, et les autres de nations de l'OTAN et de l'Union européenne— livrent une véritable chasse aux pêcheurs-pirates somaliens et ne se soucient guère de savoir si leurs cibles repérées en eaux somaliennes pratiquent la pêche, tout simplement, ou la piraterie. Les diverses réunions du Groupe international de contact pour la Somalie (ICGS, sigle en anglais) sont continuellement l'occasion de stigmatiser les pêcheurs somaliens et d'inviter ses membres à lancer des expéditions punitives, sans qu'il y soit jamais question des violations commises par leurs propres flottes.

Lors de la réunion anti-piraterie de l'ICGS du Caire, qui s'est tenue le 30 mai 2009, Égypte et l'Italie sont les pays qui ont le plus insisté pour exiger des châtiments sévères contre les pirates-pêcheurs somaliens.

Tandis que ces pays se réunissaient à nouveau à Rome, le 10 juin 2009, la communauté de la ville côtière somalienne de Las Khorey a retenu une barge italienne et deux bateaux égyptiens pleins à craquer de poisson capturé illégalement en eaux somaliennes. La barge acheminait deux énormes réservoirs dont on soupçonne qu'ils contenaient des déchets toxiques ou nucléaires. La communauté de Las Khorey a invité les experts internationaux à venir enquêter sur place, mais n'ont toujours pas reçu de réponse.

Il reste à signaler que la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU) ainsi que le déversement de déchets se produisent aussi au large d'autres pays africains, et en particulier la Côte d'Ivoire, autre grande victime du réseau de déchetterie toxique international.

Certains affirment que les actes de piraterie obéissent à la logique du désespoir, et, dans le cas de Somalie, les pirates des uns ne seraient-ils pas les gardes-côtes des autres ?

Voir ce documentaire (en langue anglaise) sur les déchets toxiques jetés en Somalie par le compagnies maritimes italiennes. Deux journalistes de la péninsule enquêtant sur ces trafics dans ce pays africain furent assassinés à Mogadiscio.

Sources :

Project Censored / Red Voltaire.

Traduction : Réseau Voltaire.

Nous remercions le contribution de :

Étudiant chercheur : Christine Wilson

Tuteur : Andre Bailey, EOP Advisor, Sonoma State University.

[1] *Al Jazeera English*, 11 octobre 2008, "Toxic waste behind Somali piracy", par Najad Abdullahi.

[2] Voir : <http://wardheernews.com/Editorial/e...>

[3] *Huffington Post*, 4 janvier 2009, "You are being lied to about pirates", par Johann Hari.

[4] *WardheerNews*, 8 janvier 2009, "The Two Piracies in Somalia : Why the World Ignores the other", par Mohamed Abshir Waldo.

La source originale de cet article est [Le Réseau Voltaire](#)
Copyright © [Jeffrey . St. Clair](#), [Le Réseau Voltaire](#), 2011

Articles Par : [Jeffrey . St. Clair](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca